

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe



Comité permanent

Recommandation N° 44 adoptée le 24 mars 1995 concernant la conservation de plantes menacées en Europe centrale

(adoptée par le Comité permanent le 24 mars 1995)

Le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, agissant en vertu de l'article 14 de la Convention,

Eu égard aux objectifs de la Convention, qui consistent à préserver la flore et la faune sauvages et leurs habitats naturels ;

Rappelant que l'article 5, paragraphe 1 de la Convention impose aux Parties contractantes de prendre les mesures législatives et administratives appropriées et nécessaires pour assurer la protection particulière des espèces de flore sauvage énumérées dans l'Annexe I ;

Rappelant qu'aux termes de l'article 1er, paragraphe 2, les Parties contractantes accordent une attention particulière à la conservation des espèces menacées d'extinction et vulnérables ;

Sensible au fait qu'en Europe centrale, les plantes sont singulièrement menacées en raison d'une forte concentration d'activités humaines ;

Rappelant que Flora Europaea définit la région floristique d'Europe centrale comme étant l'aire couverte par les régions et Etats suivants : Alsace et Lorraine, Allemagne, Suisse, Autriche, Alpes italiennes, à partir du mont Blanc, Hongrie, République Tchèque, République Slovaque, Pologne, Carpates d'Ukraine, nord, ouest et centre de la Roumanie, territoire au nord de la ligne Danube-Save-Kupa dans la Péninsule des Balkans ;

Notant que la présente recommandation peut aussi s'appliquer aux régions relativement industrialisées proches de la zone définie ci-dessus : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Suède méridionale, Etats Baltes, Roumanie méridionale, nord de la Bulgarie ;

Conscient que la préservation de certaines plantes menacées en Europe centrale ne peut être assurée par la seule protection de zones, car cette formule risque d'être inefficace pour certaines espèces ;

Constatant que quatre catégories d'espèces posent des problèmes particuliers de conservation, à savoir :

a. les espèces sporadiques

Il s'agit généralement d'espèces :

- rares ou très rares dans toute leur aire de répartition ;
- symbiotes de champignons ou parasites ;

- pouvant se présenter dans une grande variété d'habitats, mais qui ne sont observés que sporadiquement dans le temps et dans l'espace sur ces sites potentiels ;
- dont les populations varient considérablement par la taille et qui surviennent aléatoirement dans les habitats adaptés ;
- ayant une bonne faculté de dispersion, mais dont la réimplantation par la création de nouveaux biotopes est souvent vouée à l'échec ;

b. les espèces pionnières rares

Il s'agit d'espèces :

- à faible compétitivité (taxons des premières phases de succession après perturbation de l'écosystème) ;
- habitant des sites dont la création est due à des perturbations ;
- n'occupant un site que pendant quelques années (si les perturbations cessent) ;
- jouissant d'une bonne faculté de dispersion et dont les diaspores ont souvent une grande longévité (la réimplantation de ces taxons dans de nouveaux biotopes créés dans le cadre de mesures de compensation écologique est généralement couronnée de succès) ;

c. les espèces menacées par la pollution atmosphérique

Il s'agit d'espèces menacées surtout par la pollution atmosphérique et/ou des eaux. Il faut, en outre, qu'elles soient menacées dans toute l'Europe. Elles sont généralement :

- particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (ex: plantes à feuilles non caduques) ;
- symbiotes de champignons sensibles à la pollution (mycorhizes) ;
- peu compétitives (vulnérables face aux espèces très compétitives qui peuplent les sites après une pollution) ;
- montrant un déclin rapide et marqué du nombre de populations dans les zones à forte pollution atmosphérique;

d. les espèces associées à des cultures

Ces espèces :

- sont clairement associées, en Europe, aux prairies artificielles et aux cultures, et à la végétation naturelle potentielle ;
- constituent souvent des biotypes distincts ou des taxons spécifiques en raison de ces associations ;
- ont étendu leur aire de répartition (principalement vers le nord) avec l'agriculture (ou constituent des taxons propres) ;
- sont menacées dans de vastes régions d'Europe ;

Recommande que les gouvernements intéressés s'efforcent de :

A. Pour les espèces sporadiques d'Europe centrale, comme celles de l'annexe A à la présente recommandation :

1. Exercer une surveillance attentive de ces espèces ;

2. Veillent à ce que, sur les sites où croissent ces espèces, on évite pendant plusieurs années tout changement des caractéristiques écologiques de l'habitat, afin de laisser aux espèces en question le temps de se reproduire ;

3. Encouragent la recherche sur leur biologie, notamment sur leur germination et d'autres aspects qui peuvent aider à comprendre les causes de leur rareté ;

B. Pour les espèces pionnières rares, comme celles de l'annexe B à la présente recommandation :

1. Evitent de modifier la dynamique naturelle des cours d'eau pour que les plaines inondables continuent à être submergées naturellement, fournissant ainsi de nouveaux habitats aux espèces pionnières des rives; recréent les conditions écologiques nécessaires à ces espèces dans les cas où la démarche normale est la prévention (par le biais de la régularisation des cours d'eau) ;

2. Conservent les zones sablonneuses et de loess d'Europe centrale, où l'érosion éolienne du sol favorise l'implantation d'espèces pionnières limitées aux sols dénudés ;

3. Encouragent des mesures de gestion des étangs de pêche et mares temporaires rendant possible leur assèchement périodique, de façon à permettre l'établissement de certaines espèces pionnières ;

4. S'attachent à promouvoir une exploitation agricole de type durable dans les zones où peuvent apparaître ces espèces pionnières ;

C. Pour les espèces menacées par la pollution de l'air, comme celles de l'annexe C à la présente recommandation :

1. Encouragent la recherche sur les espèces menacées par la pollution de l'air et en surveillent les populations sur de vastes étendues ;

2. Prennent des mesures spéciales contre la pollution atmosphérique dans les zones reconnues importantes pour les plantes menacées ;

3. Ratifient les traités internationaux visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontalière, ou y adhèrent ;

4. Préviennent l'eutrophisation et l'acidification des nappes d'eau ;

D. Pour les espèces associées aux cultures, comme celles de l'annexe D à la présente recommandation :

1. Favorisent des pratiques agricoles durables à faible apport d'énergie, de nutriments, de pesticides et d'herbicides ;

2. Encouragent les agriculteurs à recourir largement au système des « bandes de conservation » dans les monocultures, ces franges faisant l'objet d'un apport de pesticides et nutriments moindre que le reste du champ ;

3. Délimitent, le cas échéant, des zones destinées à promouvoir des valeurs naturelles et bénéficient d'indemnités compensatoires en vertu de programmes analogues à celui des « Zones écologiquement sensibles » de la Communauté européenne ;

Annexe A - Espèces sporadiques d'Europe centrale

Botrychium lanceolatum (S.G. Gmelin) Ångström
Botrychium matricariifolium A. Braun ex Koch
Botrychium multifidum (S.G. Gmelin) Rupr.
Botrychium virginianum (L.) Swartz BK
Diphasiastrum alpinum (L.) Holub (except in the Alps)
Diphasiastrum complanatum (L.) Holub
Diphasiastrum issleri (Rouy) Holub
Diphasiastrum tristachyum (Pursh) Holub
Diphasiastrum zeilleri (Rouy) Holub
Epipogium aphyllum Swartz
Orobanche alsatica Kirschleger
Orobanche caesia Reichenb. BK
Orobanche coerulescens Stephan
Orobanche elatior Sutton
Orobanche loricata Reichenb. BK
Orobanche lucorum A. Braun BK
Orobanche picridis F.W. Schultz ex Koch BK
Orobanche reticulata Wallr.
Orobanche teucritii Holandre

Annexe B - Espèces pionnières rares d'Europe centrale

a. Plantes de sols humides, vaseux

Cicendia filiformis (L.) Delarbre
Cyperus michelianus (L.) Link
Drosera intermedia Hayne
Elatine alsinastrum L.
Eleocharis carniolica Koch
Eleocharis parvula (Roemer & Schultes) Link ex Bluff, Ness & Schauer
Eleocharis quinqueflora (F.X. Hartmann) O. Schwarz (except in the Alps)
Gnaphalium luteo-album L.
Juncus capitus Weigel
Juncus pygmaeus L.C.M. Richard
Juncus sphaerocarpus Nees
Ludwigia palustris (L.) Elliott BK
Pilularia globulifera L.
Potamogeton coloratus Hornem.
Scirpus supinus L.
Veronica anagalloides Guss.

b. Plantes de sols secs, dénudés, pierreux ou sablonneux

Androsace elongata L.
Crassula tillaea Lester-Garland
Eysimum repandum L.
Filago lutescens Jordan
Filago pyramidata L.
Filago vulgaris Lam.
Polycnemum majus L.

Annexe C - Espèces menacées par la pollution atmosphérique en Europe centrale

a. Espèces menacées par la pollution de l'air

Astragalus danicus Retz.
Botrychium lanceolatum (S.G. Gmelin) Ångström
Botrychium matricariifolium A. Braun ex Koch
Botrychium multifidum (S.G. Gmelin) Rupr.
Botrychium virginianum (L.) Swartz BK
Carex davalliana Sm. (excluding the Alps)
Carex dioica L.
Crepis praemorsa (L.) Tausch
Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godron (excluding Alps)
Hymenophyllum tunbrigense (L.) Sm.
Isoetes echinospora Durieu
Isoetes lacustris L.
Lobelia dortmanna L.
Moenchia erecta (L.) Gaertner, Meyer & Scherb.
Myriophyllum alterniflorum DC.
Najas flexilis (Willd.) Rostk. & W.L.E. Schmidt
Onosma arenaria Waldst. & Kit.
Ophioglossum vulgatum L.
Orchis coriophora L.
Orchis laxiflora Lamk. ssp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens
Pulsatilla patens (L.) Miller (excluding alps)
Pulsatilla vernalis (L.) Miller (excluding alps)
Pyrola chlorantha Swartz
Pyrola media Swartz
Spiranthes spiralis (L.) Chevall.
Succisella inflexa (Kluk) G. Beck
Thesium ebracteatum Hayne
Viola elatior Fries.
Viola persicifolia Schreber
Viola pumila Chaix BK
Wahlenbergia hederacea (L.) Reichenb.
Woodsia ilvensis (L.) R. Br.

b. Espèces menacées par la pollution de l'eau

Armeria maritima (Mill.) Willd. ssp. purpurea (Koch) A. & D. Löve
Baldellia ranunculoides (L.) Parl.
Crassula aquatica (L.) Schönl.
Deschampsia littoralis (Gaudin) Reuter
var. rhenana (Greml) Baumann
Deschampsia setacea (Hudson) Hackel
Hypericum elodes L.
Isoetes echinospora Durieu
Isoetes lacustris L.
Littorella uniflora (L.) Ascherson
Lobelia dortmanna L.
Myriophyllum alterniflorum DC.
Najas flexilis (Willd.) Rostk. & W.L.E. Schmidt
Nuphar pumila (Timm) DC.
Potamogeton coloratus Hornem.
Potamogeton gramineus L.
Potamogeton filiformis Pers.
Potamogeton praelongus Wulfen
Ranunculus hederaceus L.

Ranunculus ololeucos Lloyd
Ranunculus reptans L.
Sparganium angustifolium Michx
Sparganium minimum Wallr.
Utricularia bremii Heer
Utricularia minor L.

Annexe D - Espèces associées aux cultures en Europe centrale

Adonis aestivalis L.
Adonis flammea Jacq.
Agrostemma githago L.
Ajuga chamaepitys (L.) Schreber
Androsace maxima L.
Arnoseris minima (L.) Schweigger & Koerte
Asperula arvensis L.
Bupleurum rotundifolium L.
Bromus arvensis L.
Camelina alyssum (Miller) Thell.
Camelina sativa (L.) Crantz
Conringia orientalis (L.) Dumort.
Cuscuta epilinum Weihe
Euphorbia falcata L.
Fumaria rostellata Knaf
Hypochoeris glabra L.
Linaria arvensis (L.) Desf.
Lolium temulentum L.
Lolium remotum Schrank
Nigella arvensis L.
Polycnemum arvense L.
Polycyemum majus A. Braun
Silene linicola C.C. Gmelin
Spergularia segetalis (L.) G. Don fil.
Turgenia latifolia (L.) Hoffm.
Valerianella rimosa Bast.
Veronica acinifolia L.
Veronica opaca Fries